



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

**4379<sup>e</sup>** séance

Vendredi 21 septembre 2001, à 12 h 10  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Levitte . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Ahsan
	Chine . . . . .	M. Chen Xu
	Colombie . . . . .	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hume
	Fédération de Russie . . . . .	M. Gatilov
	Irlande . . . . .	M. Ryan
	Jamaïque . . . . .	M. Ward
	Mali . . . . .	M. Touré
	Maurice . . . . .	M. Gokool
	Norvège . . . . .	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Eldon
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Tunisie . . . . .	M. Mejdoub
	Ukraine . . . . .	M. Kuchinsky

### Ordre du jour

La situation en en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 14 septembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/868)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



*La \_ est ouverte à 12 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Bosnie-Herzégovine**

#### **Lettre datée du 14 septembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/868)**

**Le Président :** J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique et de la Bosnie-Herzégovine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Đivalj (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. De Ruyt (Belgique) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations antérieures et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

J'invite M. Petritsch à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations antérieures et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

J'invite M. Klein à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le

Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 14 septembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le vingtième rapport sur les activités du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, document S/2001/868.

Comme il n'y a pas de liste d'orateurs pour les membres du Conseil, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole à le faire savoir au Secrétariat dès maintenant.

Après les déclarations des membres du Conseil, je donnerai la parole aux États Membres qui se sont inscrits pour participer à la discussion, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Avant d'engager le débat, je voudrais présenter les regrets des membres du Conseil à tous ceux qui ont du attendre, à commencer par M. Petritsch et M. Klein. Nous avons, en consultations, une discussion importante sur la question du terrorisme, et elle a retardé le début de cette séance publique. Si les membres du Conseil en étaient d'accord, nous pourrions avoir une heure de débat maintenant, jusqu'à 13 h 15, et nous pourrions achever notre séance en reprenant le débat à 15 heures précises.

Est-ce que cette proposition convient aux membres du Conseil?

Je ne vois pas d'objection.

Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir lors de ce débat, je vous invite à entendre des exposés de M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et de M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Je donne d'abord la parole à M. Wolfgang Petritsch.

**M. Petritsch :** C'est la cinquième fois que j'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité. Étant donné les tragiques événements survenus il y a 10 jours à New York, à Washington et en Pennsylvanie, vous pourriez vous demander s'il n'y a pas de question plus

importante à discuter que la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton-Paris relatif à la Bosnie-Herzégovine. Beaucoup cependant ont affirmé que les attaques terroristes de la semaine dernière prouvent la véracité de la thèse d'un inévitable « conflit entre civilisations ». Beaucoup avaient avancé le même argument au temps de l'horrible guerre qui a ravagé la Bosnie-Herzégovine jusqu'il y a environ six ans.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Je suis fermement convaincu que la raison d'être de cette organisation mondiale – l'Organisation des Nations Unies – est de travailler activement contre cette notion imparfaite, et je suis tout à fait d'accord avec l'affirmation que le Secrétaire général a faite dans le *New York Times* d'aujourd'hui, à savoir que l'ONU a une position unique qui lui permet de promouvoir cet effort. Occupant depuis deux ans les fonctions de Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, je suis profondément convaincu que le processus de paix de Dayton démontre l'efficacité de l'engagement global de la communauté internationale à panser les blessures du conflit dans les Balkans. La Bosnie-Herzégovine est encore un pays ayant un tissu religieux, culturel et social très fragile, mais après la guerre, la société s'apprête à faire l'effort nécessaire pour assurer la survie de l'État.

À cet égard, il convient de noter que l'action que la communauté internationale mène en Bosnie-Herzégovine pour renforcer les institutions et instaurer la primauté du droit, tellement absent durant et juste après la guerre, contribue également à la lutte globale contre le terrorisme international.

Depuis ma dernière présentation au Conseil de sécurité, le 22 mars, il y a eu des progrès considérables dans cet effort qui vise à renforcer le pouvoir d'action des citoyens de la Bosnie-Herzégovine et à rapprocher le pays de l'Europe.

À ce stade, je voudrais rappeler certains des aspects les plus liés à la sécurité de notre mandat visant à renforcer les institutions nationales. En janvier 2000, j'ai imposé la loi sur le Service frontalier de l'État, en créant une institution chargée effectivement de mettre fin à la séquelle, laissée par la guerre, de frontières fragmentées, poreuses et non protégées, patrouillées par des forces de police locale souvent complices de crimes transfrontaliers. Depuis lors, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) s'est chargée de créer, de former et de surveiller le Ser-

vice frontalier de l'État. Le Service couvre actuellement 75 % de la frontière de la Bosnie-Herzégovine. Son déploiement intégral est prévu pour fin septembre 2002, sous réserve d'allocations budgétaires.

En l'absence de documents d'identité nationaux sûrs, mon Bureau – le Bureau du Haut Représentant – a initié, il y a deux ans et en collaboration avec les autorités nationales, le système de protection commune, ou Système de protection de l'information concernant les citoyens (CIPS), un ensemble de mesures juridiques et administratives, qui amélioreront sensiblement le régime des frontières de la Bosnie-Herzégovine. Ce système permettra à la Bosnie-Herzégovine de disposer de son premier état civil intégré. Les autorités bosniaques pourront alors comparer l'actuelle base de données concernant les passeports avec l'état civil des résidents bosniaques légaux et isoler les cas suspects. Cela constitue un instrument qui permettra aux autorités bosniaques de répondre aux préoccupations quant à leur capacité de maîtriser le phénomène du crime transfrontalier. Ce système créera également un centre d'opérations au niveau de l'État, qui contiendra une liste de personnes recherchées dans le monde, telle que mise au point par Interpol.

Le CIPS fournira plusieurs avantages supplémentaires à la Bosnie-Herzégovine. Il introduira une carte d'identité sûre et conforme aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui pourra servir de document de voyage international. Mais surtout, les techniques d'information à la base du projet CIPS renforceront la confiance des autorités chargées de l'immigration dans la mesure où les documents d'identité bosniaques sont bien établis et fiables. Nous espérons que cela constituera une première étape vers l'allègement des restrictions en matière de délivrance de visas pour les citoyens de la Bosnie-Herzégovine qui se rendent à l'étranger.

Dès le mois de février, mon bureau avait proposé à la Chambre des représentants de Bosnie-Herzégovine que le mandat de la Commission de naturalisation, qui porte sur les cas de naturalisation en temps de guerre, soit étendu afin qu'il traite de toutes les irrégularités décelées dans la délivrance de la citoyenneté aux étrangers pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine. J'ai présenté de nouveau cette demande au Premier Ministre Zlatko Lagumdžija cette semaine, lorsque j'ai discuté avec lui de la nécessité urgente d'établir un Groupe d'action contre le terrorisme dans son pays.

Le Premier Ministre Lagumdzija est le chef de l'Alliance pour le changement, coalition de partis non nationalistes qui a formé des gouvernements au niveau de l'État et de la Fédération au début de l'année. L'Alliance rassemble des partis politiques qui ont d'importantes divergences idéologiques. Toutefois, elle est soudée par une détermination commune de remplacer le programme nationaliste, qui a échoué, par une série de politiques visant à créer un État européen moderne.

Les nouvelles autorités non nationalistes ont pris confiance en elles-mêmes et réclament davantage de respect, ainsi qu'un partenariat avec la communauté internationale.

Le partenariat est le premier pas, nécessaire et bienvenu, vers le contrôle national. Et je suis véritablement encouragé de voir que le Gouvernement embrasse le concept de contrôle national que j'avais formulé lorsque je suis arrivé en Bosnie-Herzégovine, il y a de cela deux ans.

J'ai réagi à ce nouvel état d'esprit en proposant la création d'un Forum de concertation des partenaires. Au sein de ce Forum, j'ai déjà commencé à discuter et à résoudre des questions urgentes avec le Conseil des ministres, en m'inspirant du principe de contrôle national. Le Forum de concertation n'a pas pour objectif de remplacer les mécanismes de gouvernement existant. Il facilitera l'interaction entre les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, d'une part, et la communauté internationale, d'autre part.

Je prépare en ce moment la séance inaugurale d'un Forum de concertation avec la société civile, qui étendra les rencontres informelles aux intellectuels, hommes d'affaires, personnalités médiatiques, chefs religieux et animateurs de communauté. L'objet de tout cela est de promouvoir l'exercice actif de la citoyenneté. À travers le Forum avec la société civile, j'ai l'intention de donner à la société civile, qui se remet sur pied dans le pays, un rôle plus actif dans le discours politique public.

J'ai déjà parlé de la détermination de la coalition au pouvoir de rejoindre les structures européennes. Je voudrais attirer votre attention sur le vote d'une Loi électorale par la Chambre des représentants de la Bosnie-Herzégovine, le 23 août dernier. Cette législation avait été mise en attente pendant des années à cause de l'obstruction parlementaire chronique. J'avais constamment fait valoir par le passé que la Bosnie-

Herzégovine devrait voter la plus élémentaire des lois nécessaires à un État démocratique, avant d'être autorisée à rejoindre le Conseil de l'Europe. Pendant l'été, une majorité de députés a décidé de soutenir cette loi aux motifs que, quelles que soient ses limitations, elle fournit le mécanisme nécessaire à la tenue d'élections libres et équitables. Leur décision représente ce que je pourrais décrire comme un pragmatisme bien compris, et il annonce un avenir législatif prometteur pour la Bosnie-Herzégovine.

Tout en saluant ce pragmatisme de la part des hommes politiques de Bosnie-Herzégovine, en ce qu'ils ont assuré le vote de cette loi électorale, je voudrais aussi louer les efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en Bosnie-Herzégovine, qui a joué un rôle crucial dans l'inscription de cette législation dans le code. En conséquence, je pense que la demande d'admission de la Bosnie Conseil de l'Europe devrait être maintenant considérée sans retard et favorablement.

Je voudrais maintenant traiter un autre dossier sensible – l'état de l'économie. Un aspect de la situation nouvelle en Bosnie-Herzégovine comporte l'évolution d'une double transition. En plus de la transition de la guerre à la paix, la Bosnie-Herzégovine est engagée dans un processus de transition d'une économie dirigiste communiste à une économie de marché; sans conteste, dans de nombreux cas, les deux sont intimement interconnectés. Par exemple, les anciens bureaux de paiement, que nous avons supprimé avec succès au début de l'année, étaient des reliquats de l'économie dirigiste qui étouffait l'esprit d'entreprise, et qui étaient également utilisés pour financer les partis nationalistes au pouvoir pendant la guerre. À l'heure actuelle, un système bancaire d'affaires moderne s'implante rapidement dans le pays.

Toutefois, dans les six derniers mois, le progrès économique global a malheureusement été fragmentaire.

En août, il était prévu que soit fait le choix d'une compagnie de télécommunications pour l'attribution d'une troisième licence de téléphonie mobile en Bosnie-Herzégovine, étape essentielle dans un secteur économique stratégique. L'Agence de réglementation des communications, instituée par ma décision de mars 2001, avait organisé un appel d'offres qui exigeait que le soumissionnaire choisi devrait investir jusqu'à 200 millions de dollars dans un nouveau réseau de

téléphonie mobile à l'échelle nationale. Cet appel d'offres a dû être abandonné lorsque deux des quatre compagnies étrangères qui avaient soumis une offre se sont retirées de l'étape finale, invoquant des incertitudes dans l'attitude du Conseil des ministres envers les investisseurs étrangers.

L'échec de l'appel d'offres pour le GSM a constitué clairement un coup que le pays s'est porté à lui-même. Ce dont la Bosnie-Herzégovine a besoin, c'est d'un engagement total, immédiat et professionnel de la part de ses dirigeants à des réformes économiques à long terme, et non pas de calculs politiques à court terme. Mon Bureau va s'atteler à encourager cet engagement.

Il y a un danger, si le rythme des réformes ne s'accélère pas rapidement, que la Bosnie-Herzégovine reste à la traîne, et ne demeure le maillon faible de la chaîne régionale. La croissance économique globale de la Bosnie-Herzégovine, dont le taux est évalué à environ 5 % cette année, reste décevante. D'après la Banque mondiale, il faudrait encore six à huit années marquées par un taux de croissance de 6 % pour que la Bosnie-Herzégovine atteigne un niveau de crédibilité financière suffisante pour financer le développement futur. On peut se féliciter de ce qu'il devient de plus en plus évident que les partis de l'Alliance commencent à se rendre compte qu'il n'est pas possible de continuer à différer de véritables réformes économiques. Les citoyens sont impatients, et n'autoriseront pas leurs représentants à traîner des pieds jusqu'aux élections qui doivent se tenir à la fin de l'année prochaine.

La Fédération a enregistré une solide croissance pendant la première moitié de l'année 2001, alors que l'économie de la Republika Srpska s'est en fait contractée pendant la même période. Cependant, le simple fait qu'une croissance ait pu être réalisée pendant cette année, si l'on considère la réduction de l'aide des donateurs et la faible croissance de l'économie mondiale, peut déjà être considéré comme le signe que l'économie de la Bosnie-Herzégovine commence à fonctionner par elle-même, même si c'est à un niveau minimal.

Le redressement de la Bosnie-Herzégovine après la guerre a reposé, depuis le tout début, sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers. Selon l'organisation Human Rights Watch, un progrès a été accompli l'année dernière en ce qui concerne le processus de retour, et ce mouvement po-

sitif s'est maintenu pendant la première moitié de 2001. Dans les six premiers mois de 2001, il y a eu plus de 35 000 retours de membres des « minorités », ce qui représente une augmentation de 85 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ces chiffres indiquent un mouvement irréversible. Ces résultats sont, de mon point de vue, le fruit des activités du Groupe pour la reconstruction et le retour (RRTF). Le RRTF est le groupe qui coiffe les organismes parmi lesquels on trouve le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), la Force de stabilisation (SFOR), la Commission européenne, la Banque mondiale, la Mission Des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et l'OSCE. Le Groupe pour la reconstruction et le retour agit sous les auspices du Bureau du Haut Représentant, partageant de façon productive informations, locaux et personnel.

Le processus de retour repose sur la viabilité économique et sociale – la réouverture des magasins, des usines, des écoles, etc. À mesure que les communautés rétablissent, elles deviennent capables d'absorber un plus grand nombre de rapatriés. En faisant peser une pression constante et centrée sur les autorités récalcitrantes, le RRTF a été capable d'augmenter de façon considérable le nombre des personnes qui ont pu rentrer dans leurs foyers. Je voudrais saisir cette occasion de souligner que la présence de la SFOR sur le terrain demeure une condition préalable pour que ces efforts soient menés à terme.

Le travail s'est également poursuivi rapidement pour créer un environnement propice aux retours. Vers la fin juillet, les Commissions constitutionnelles des deux entités, que j'ai mises sur pied en janvier pour mettre en oeuvre la décision de la Cour constitutionnelle de l'an dernier relative au corps électoral, avaient adopté les rapports provisoires sur les projets d'amendements aux constitutions des entités respectives. Grâce à ces amendements aucun citoyen vivant dans les entités ne subira d'inégalités à cause de son appartenance ethnique ou de sa religion. Cet automne verra sans doute un débat animé sur l'adoption de ces amendements par les Parlements des entités.

Le travail des Commissions constitutionnelles démontre aussi comment le processus de Dayton peut être adapté en fonction de l'évolution des besoins. Si un jour les représentants des populations et des citoyens de Bosnie-Herzégovine décident qu'ils veulent amender l'annexe centrale de l'Accord de paix, à savoir la Constitution, ils peuvent le faire.

Alors que le règlement constitutionnel du pays est modifié par consensus et que les hommes politiques concentrent leur attention sur les questions pressantes relatives à la réforme économique, j'ai agi de manière décisive pour étouffer toute résurgence du séparatisme.

Le 6 avril, j'ai placé sous administration provisoire la Hercegovacka Banka, la plus grande banque en Herzégovine et la deuxième en Bosnie-Herzégovine, après avoir reçu des indications claires selon lesquelles cette banque était utilisée pour financer de façon illégale différents projets nationalistes, notamment une tentative de lancer « la prétendue autonomie croate » qui a été condamnée spécifiquement par le Conseil de sécurité dans sa déclaration du 22 mars 2001. La réaction extrêmement violente d'une clique bien organisée face à la création de l'administration provisoire montre que nous avons choisi la bonne cible.

L'administrateur provisoire de la banque a passé l'été à examiner les archives et à récupérer des milliers et des milliers de documents que l'ancienne direction de la banque avait essayé d'effacer de ses ordinateurs. Les conclusions vont bientôt être présentées.

En mars, à la suite du projet d'autonomie, des milliers de soldats croates ont déserté l'armée de la Fédération. À la mi-juin, une majorité d'entre eux avait été réintégrée. Les politiciens croates de la ligne dure, qui avaient exhorté les troupes à quitter les casernes en promettant que leurs salaires continueraient d'être payés et seraient même augmentés, n'ont pas pu tenir cette promesse. Avec cet échec, l'une des difficultés les plus graves connues par le processus de paix de Dayton a été surmontée.

Tout en combattant fermement le nationalisme régressif, mon bureau a fait des efforts constants et de plus en plus couronnés de succès pour faire appel aux dirigeants croates modérés et répondre aux préoccupations légitimes du peuple croate en Bosnie-Herzégovine.

En mai, des extrémistes serbes et des délinquants locaux ont attaqué des participants locaux et internationaux lors de cérémonies de pose de la première pierre pour la reconstruction de mosquées de grande importance historique à Trebinje et Banja Luka, qui avaient été détruites sous le régime de guerre de la Republika Srpska. L'un des participants à la cérémonie de Banja Luka a succombé par la suite à ses blessures. Les autorités de la Republika Srpska, de manière évidente,

n'avaient pas pu assurer l'ordre public pendant ces flambées de violence nationaliste bien organisées.

Après des consultations avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jacques Paul Klein, j'ai demandé aux autorités de la Republika Srpska de licencier tout de suite plusieurs hauts fonctionnaires de la police qui avaient manqué à leurs obligations professionnelles. J'ai aussi convoqué les dirigeants de la Republika Srpska à Sarajevo – le Président, le Vice-Président, le Premier Ministre et les ministres compétents – et je leur ai indiqué clairement que s'ils ne prenaient pas des dispositions pour que la cérémonie puisse se dérouler dans la sécurité et la dignité, et si des changements significatifs n'étaient pas apportés aux structures sociales et politiques de la Republika Srpska, il y aurait de graves conséquences pour l'avenir de cette entité. J'ai décrit les mesures à prendre pour changer cette mentalité régressive qui prévaut malheureusement en Republika Srpska. J'ai aussi décrit les mesures à prendre pour trouver et punir les coupables des violences de mai et faire en sorte que cette violence ne se reproduise jamais.

Pour combattre les violences qui ont entouré les cérémonies des mosquées et l'environnement politique imparfait qui les a entraînées, j'ai reçu le soutien direct de la MINUBH. La Mission a également été au premier plan des efforts que la communauté internationale déploie pour que les responsables des violences de mai soient identifiés et poursuivis. Finalement, le 18 juin, la première pierre a été posée sur le site de la mosquée de Banja Luka, en présence du Président et du Premier Ministre de la Republika Srpska.

Le 11 juillet, une cérémonie a été organisée sans incident pour marquer le sixième anniversaire du massacre de Srebrenica. La sécurité a été assurée par la SFOR, en coopération avec la police locale de la Republika Srpska et le Groupe international de police (GIP).

Entre-temps, j'ai pu faire rapport sur deux événements positifs concernant la position de la Republika Srpska sur les questions militaires. À la fin juillet, j'ai informé les autorités de la Republika Srpska et de la République fédérale de Yougoslavie que l'annexe concernant la défense à l'Accord sur les relations bilatérales spéciales (SPRA) était sans effet juridique, parce qu'ils avaient omis de consulter mon bureau, comme exigé par cet Accord lui-même. Des délégations de la Republika Srpska, de la République fédérale de Yougoslavie et de mon bureau se sont rencontrées le

mois dernier et sont convenues de la manière de procéder pour conclure une future annexe concernant la défense.

En juillet, la présidence de la Bosnie-Herzégovine a fait part officiellement de la volonté de la Bosnie-Herzégovine d'adhérer au Programme « Partenariat pour la paix » de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Cela exigera une structure militaire commune qui coordonne de manière étroite les opérations des forces armées de la Fédération et de la Republika Srpska. Cela, à son tour, représente une stratégie militaire viable à long terme pour la Bosnie-Herzégovine. Il est particulièrement encourageant que l'initiative à ce sujet soit venue de la présidence tripartite de la Bosnie-Herzégovine.

La semaine prochaine, l'Assemblée nationale de la Republika Srpska décidera si elle adopte ou non une loi formalisant et facilitant la coopération de la Republika Srpska avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Quel qu'en soit le résultat, la Republika Srpska a une obligation permanente de coopérer avec le Tribunal, une obligation qu'elle n'a pas honorée jusqu'ici. L'adoption de la loi, bien que techniquement non nécessaire, représenterait une reconnaissance importante de la part des autorités de la Republika Srpska du fait que leur entité ne peut pas demeurer le seul bastion de la région opposé au processus de justice internationale. Il est grand temps que les fugitifs restants, à commencer par Radovan Karadzic et Ratko Mladic, soient appréhendés et transférés à La Haye. Dans la mesure où ces inculpés et d'autres ont pu trouver refuge à l'intérieur et à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine, voyageant systématiquement vers les pays voisins et à partir de ces pays, je cherche à encourager une réponse régionale pour l'arrestation de ces fugitifs.

Un bon point dans la coopération régionale a été l'accord de succession signé à Vienne le 29 juin par les cinq anciennes républiques yougoslaves. En vertu de mon mandat séparé pour cette question de succession, j'ai supervisé et facilité les négociations et j'ai été le témoin de la signature de cet accord. Avec ce traité, le premier accord depuis la fin de l'ancienne Yougoslavie à être conclu entre les cinq États, le long démantèlement juridique de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie touche à sa fin. Cela permet aux États successeurs d'avoir accès à leur portion convenue des biens de l'ancienne Yougoslavie, ce qui représente un apport important à leurs finances étatiques respectives

– environ 125 millions de dollars dans le cas de la Bosnie-Herzégovine. J'aimerais exprimer mes remerciements au Secrétaire général, qui a de bonne grâce accepté ma proposition d'être le dépositaire de cet accord.

L'amélioration des finances de l'État et des entités, la professionnalisation de la fonction publique, la promotion du travail d'institutions de contrôle indépendantes et la création d'un cadre juridique moderne : tout cela dotera la Bosnie-Herzégovine d'institutions qui peuvent maintenir la stabilité et, en temps voulu, ancrer ce pays à l'Europe. Ces six derniers mois, des progrès importants ont été accomplis pour développer et renforcer des institutions stratégiques.

La Commission judiciaire indépendante, que j'ai créée en décembre dernier, pour remplacer le Programme d'évaluation du système judiciaire qui était dirigé par l'ONU, est chargée de renforcer l'indépendance de la justice du pays. Elle vise à réformer le processus de nomination des juges et des autres membres du personnel des tribunaux. Elle examine les compétences et le comportement de tous les juges et procureurs, et elle introduit des initiatives conçues pour améliorer les formations proposées au personnel dans le tout le système judiciaire au cours des prochains 18 mois.

Des efforts sont également déployés pour réformer la fonction publique, libérer la bureaucratie de toute influence politique et relever son niveau. Nous prônons l'adoption rapide d'une loi sur la fonction publique, qui a été préparée par mon bureau afin de professionnaliser la fonction publique, par le biais de promotions et de nominations basées principalement sur le mérite.

Au printemps, j'ai été prié par les ministres des affaires étrangères des pays du Groupe de contact et par l'Union européenne de superviser la rationalisation des structures chargées du suivi de la paix en Bosnie-Herzégovine, afin d'améliorer leur efficacité et leur coordination. Cela est particulièrement important au vu de notre désir de favoriser le contrôle au niveau local.

Le niveau actuel de l'engagement international ne peut être soutenu. La fatigue des donateurs a déjà conduit à une réduction stratégique de l'aide réelle et prévue. Non moins important est le fait que tant que la communauté internationale déterminera, dans une grande mesure, la politique suivie en Bosnie-Herzégovine, cela entravera la croissance d'institutions

nationales. Nous devons donc, en coordination avec la communauté internationale dans son ensemble et en consultation avec le gouvernement local, élaborer un plan qui préparera la phase finale de l'application de l'accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Je souligne la nécessité de se concentrer sur le résultat final, plutôt que sur une date. Il est toutefois impératif que nous fixions des critères et élaborions des plans d'action pour les activités de base afin d'améliorer leur centrage et la coopération.

Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, mon bureau a fait le point, de manière exhaustive, sur les activités de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. Le Bureau du Haut Représentant (OHR) a recherché et reçu des propositions de la part d'autres agences internationales. Le mandat de l'ONU délivré au Haut Représentant en vertu de la résolution 1256 (1999) m'oblige à adopter une approche inclusive dans nos efforts de rationalisation. À la réunion du Conseil directeur de la Commission de mise en oeuvre de la paix tenue la semaine dernière, j'ai invité les représentants de la MINUBH, du HCR, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'OSCE et du SFOR à exposer leurs vues. Dans son communiqué, le Conseil directeur a chargé mon bureau d'identifier les besoins à satisfaire et les fonctions de base à remplir par la communauté internationale, de revoir les tâches, les mandats et la présence sur le terrain et de présenter des options pour une mission de suivi de la police. Ce plan d'action sera présenté pour examen par le Conseil directeur à sa réunion de décembre prochain.

Dans ce contexte, je voudrais dire que je me félicite de la présence de Jacques Klein, Représentant spécial du Secrétaire général, à cette réunion très importante.

En conclusion, je voudrais souligner la vision à laquelle la communauté internationale doit adhérer dans ses efforts. Notre mission n'est pas de travailler uniquement sur une simple stratégie de sortie; la Bosnie-Herzégovine a besoin d'une stratégie d'entrée dans les structures européennes. L'appartenance au Conseil de l'Europe est une première étape. L'Union européenne a par ailleurs défini la voie à suivre avec ses Accords de stabilisation et d'association.

Dans mon allocution au Conseil, j'ai donné des détails pour démontrer le caractère parfois complexe et technique de notre engagement en Bosnie-

Herzégovine. Je pense néanmoins que ce sont des éléments indispensables de notre mission pour aider à édifier en Bosnie-Herzégovine, un État viable, réellement multiethnique, qui pourra prendre la place qui lui revient dans la famille européenne.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

**M. Klein (parle en anglais)** : En cette heure d'angoisse déchirante et de tragédie pour les habitants et la ville de New York, la compassion des hommes et des femmes de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) est bien réelle. Nombre de mes collaborateurs viennent de cette ville : une grande partie du contingent américain du Groupe international de police (GIP) vient du Département de la police de la ville de New York. Ils ont perdu des amis proches et des collègues. Leur capacité de consoler les survivants et leurs familles se limite à des conversations téléphoniques. C'est là une des dimensions humaines imprévues du travail des gardiens de la paix : la distance par rapport aux familles et aux amis lorsque la tragédie frappe ces derniers.

Mais notre travail doit continuer avec une nouvelle détermination. Les États faibles et défaits sont des cibles de l'extrémisme. Les guerres et les conflits ont des conséquences nationales et internationales bien après que les combats cessent. Nous avons commencé à comprendre une nouvelle réalité. Sans réconciliation, tolérance, ni primauté du droit, nous sommes tous des victimes potentielles de la violence et du terrorisme.

Nous devons répondre sur deux fronts : trouver et punir ceux qui ont commis ces actes abominables et établir les conditions sociales, politiques et économiques dans lesquelles la démocratie, la résolution pacifique des différends et la primauté du droit régissent la société nationale et internationale.

C'est ce que s'efforce de faire la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. La MINUBH a, il est vrai, une petite partie du mandat international, moins encore que ce qui était envisagé à l'annexe 11 des Accords de Dayton. Plus précisément, notre rôle est de réformer et de restructurer les forces de police locales mais alors que nous considérons les grands problèmes nationaux et internationaux – terrorisme, corruption, discrimination – la création de forces de police professionnelles, non politiques et honnêtes, est

la clef de chacun de ces problèmes. Alors que nous considérons les priorités de l'avenir – la réforme économique pour encourager les investissements, les retours durables des minorités et la mise en place d'institutions – aucune de ces priorités ne pourra être respectée sans la primauté du droit fondée sur une police efficace et un pouvoir judiciaire impartial.

L'Ambassadeur Petritsch s'est éloquemment exprimé sur les progrès réalisés de manière générale dans la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais simplement vous parler des principaux acquis de la MINUBH depuis mon dernier exposé, en juin, et rechercher vos conseils et votre engagement sur le processus de rationalisation dans le contexte des décisions imminentes qui seront prises sur l'avenir de la MINUBH et le rôle de l'ONU en Bosnie-Herzégovine.

S'agissant des progrès de la MINUBH, je dois avouer que je ressens une certaine frustration. Par le biais de notre Plan d'application du mandat, la MINUBH entreprend avec énergie l'une des réformes de police les plus vastes et l'une des missions de restructuration les plus importantes de l'histoire mais, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le système judiciaire demeure largement dysfonctionnel. Il y a deux semaines, un policier de Trebinje a décidé de ne pas procéder à l'arrestation, qui pouvait être dangereuse, d'un contrebandier bien connu. Sa raison était on ne peut plus simple : à deux occasions déjà, il avait risqué sa vie pour essayer d'arrêter cet homme et, à chaque fois, le coupable avait été immédiatement relâché par les tribunaux locaux. Dans ces circonstances, les forces de police ne sauraient être efficaces. Les réformes policière et judiciaire doivent aller de pair.

La question des salaires, qui demeure non résolue est également essentielle à l'objectif de créer des forces de police professionnelles. Tant que les policiers ne recevront pas un salaire suffisant pour nourrir leur famille, leurs services pourront toujours se prêter aux compromissions et à la corruption. Aucune restructuration, aucun recyclage ne peuvent surmonter le problème de la nécessité économique.

Je suis prêt à me débarrasser promptement des officiers de police corrompus et à la performance inadéquate, mais cette tâche est impossible à réaliser si les policiers honnêtes ne peuvent pas gagner leur vie honnêtement. C'est pourquoi nous avons toujours demandé que soit accordée une priorité aux salaires et aux allocations logement. Les salaires des juges ont été subs-

tantiellement augmentés il y a un an mais la police de la Republika Srpska n'a été payé que neuf fois, et insuffisamment, les 12 derniers mois. En conséquence, même certains de nos projets de recrutement de la police minoritaire en pâtissent. Malgré les efforts les plus intensifs, il y a de moins en moins d'officiers de police déplacés qui souhaitent revenir pour percevoir un revenu incertain et inadéquat.

En dépit de ces difficultés que la Mission de Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) n'est pas habilitée à aborder, nous acquittons avec succès de l'essentiel de notre mandat. Notre dernier examen indique que 30 de nos 64 projets ont été menés à bien, 28 sont en cours de réalisation et huit autres sont en cours de planification.

Le Service frontalier de l'État, mentionné par l'Ambassadeur Petritsch, couvre désormais 75 % de la frontière et a déjà fait ses preuves. Le nombre d'immigrants illégaux passant par l'aéroport de Sarajevo est tombée de 25 000 l'an dernier à environ 9 000 au 15 septembre de cette année. Les tentatives visant à éviter les contrôles de l'aéroport de Sarajevo en passant par l'aéroport de Tuzla ont été contrecarrées, et le directeur la compagnie aérienne fautive, Air Bosna, a démissionné.

Nous sommes ravis d'avoir conclu cette semaine avec le Royaume-Uni un mémorandum d'accord pour l'application d'experts des migrations à notre département des services frontaliers dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne sur les migrations illégales. Il n'y a d'autre alternative qu'une approche régionale à ce problème croissant.

Le Service frontalier de l'État a également confisqué 1,2 million de mark de marchandises de contrebande, faisant ainsi la preuve qu'il contribuera à l'accroissement des revenus douaniers et fiscaux. Il ne faut pas oublier qu'un contrôle efficace des frontières constitue une arme importante dans la lutte contre le terrorisme international. Toutefois, pour mener à bien ce projet vital d'ici novembre 2002, il faudra obtenir au plus vite des fonds supplémentaires. En supposant que le budget national de 2001 sera exécuté, et que des allocations similaires seront faites pour 2002, il continuera de manquer 12 millions de dollars environ.

La MINUBH a pris des mesures draconiennes contre le trafic des êtres humains. Dans le cadre du Programme opérationnel spécial contre la traite des femmes de la MINUBH, dont la conception revient à

Mme Celhia de Lavarene, des équipes spéciales de police internationale et locale poursuivent agressivement les trafiquants. Au cours des six derniers mois, les 290 maisons de prostitution connues ont fait l'objet de descentes de police, certaines plusieurs fois. Avec l'assistance de l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 150 femmes ont été rapatriées cette année. À l'heure actuelle, nous nous intéressons principalement à poursuivre en justice les trafiquants et les propriétaires de maisons de prostitution, et à appuyer les efforts internationaux visant à identifier les gangs responsables du trafic. À cet égard il faut protéger davantage dans leurs pays les femmes victimes de la traite qui acceptent de témoigner.

Par le biais de la réunion périodique au niveau ministériel de la police et de l'Accord trilatéral régional sur l'application des lois, nous mettons en place des schémas et des institutions pour la coopération régionale contre le crime organisé et la migration illégale. L'Agence d'État pour l'information et la protection que nous créons sera un complément essentiel à nos efforts visant à améliorer l'efficacité de la coopération entre les 23 forces de police dans la lutte contre le crime organisé. Toutefois, nous nous inquiétons des initiatives éventuelles opposées et non coordonnées. La semaine prochaine, nous présiderons à la première réunion de coordination entre les principales parties régionales et bilatérales qui travaillent sur ces questions.

Le Projet du préfet de police est fondamental pour veiller à ce que la police soit indépendante et apolitique. C'est le premier pas vers la formation d'une fonction publique neutre et professionnelle. Dans la Republika Srpska et dans six des dix cantons, des préfets de police ont été nommés à titre provisoire en attendant la modification de la législation pour permettre que ces postes soient officiellement créés et pourvus de façon permanente par le biais d'une concurrence ouverte.

Mais particulièrement dans le canton de Sarajevo et dans les zones dominées par les extrémistes croates, nous faisons face à une obstruction politique. Dans les zones croates, des candidats qualifiés se sont manifestés, mais les autorités locales tentent d'imposer des conditions à leur nomination. À Sarajevo, le Ministre de l'intérieur, apparemment sur les instructions de membres des partis de l'Alliance, n'a pas nommé un seul candidat, sur les 1 800 policiers locaux, qui satisfasse aux critères simples que nous avons établis – à savoir une personne ayant huit années d'expérience

dans la police, n'ayant occupé aucune fonction politique et ayant un casier judiciaire vierge en matière de crime de guerre et de délit relatif au logement. Il s'agit là, à mon avis, d'un comportement extraordinaire et inacceptable de la part de partis politiques qui prétendent être des partenaires sérieux pour nous et pour le reste de la communauté internationale.

La MINUBH participe également à un dialogue constructif avec la Force de stabilisation (SFOR) sur la façon de combler le fossé en matière de sécurité publique grâce à une formation avancée d'unités d'appui à la police antiémeutes par le biais du GIP et des unités d'appui multinationales de la SFOR. Des discussions récentes que j'ai eues à Bruxelles et à Sarajevo me portent à croire que la volonté existe mais qu'il faudra un financement supplémentaire pour l'installation et l'équipement qui permettront à ces unités d'opérer comme des formations de la taille d'une compagnie.

Cette semaine, la MINUBH a commencé la formation d'un deuxième groupe de 28 observateurs militaires qui seront déployés en Éthiopie et en Érythrée. Le deuxième contingent de la police civile a été déployé au Timor oriental. D'ici la fin de l'année, je pense qu'une unité logistique composite pluriethnique comprenant plus de 120 militaires pourra être déployée dans d'autres opérations de la paix de l'ONU.

Pour ce qui est de la rationalisation, j'ai toujours affirmé que tant que la communauté internationale continuera de procéder au coup par coup dans les Balkans où une vague coordination entre une multitude d'acteurs remplace mal une planification réfléchie, on continuera de laisser passer les véritables possibilités de mettre fin à une décennie tragique de guerre et d'instabilité. La rationalisation présente une possibilité unique, et que l'on aurait dû saisir depuis longtemps, d'éliminer les carences dans la structure et les activités de la présence internationale actuelle. Mais cette possibilité ne pourra se réaliser que si la rationalisation va au-delà d'une simple réduction des opérations et des organisations internationales actuelles, et si elle repose sur une vision et un plan stratégique internationaux concertés jouissant de l'autorité et de l'appui du Conseil de sécurité.

Des décisions devront également être prises dans les prochains mois sur l'avenir des opérations de paix de l'ONU en Bosnie-Herzégovine. Le mois prochain, la MINUBH doit présenter son budget pour la période allant de juillet 2002 à juin 2003. Le mandat de la

MINUBH devant prendre fin en décembre 2002, j'aimerais avoir vos directives sur ce qui devrait rester en 2003, au-delà d'une simple présence de liquidation administrative.

La semaine dernière, sur l'invitation de l'Ambassadeur Petritsch, je me suis adressé au Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix à Bruxelles. J'ai noté que toute décision sur le maintien d'une force de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie-Herzégovine après 2002 relève de la seule prérogative du Conseil de sécurité. Pour ce qui est de la direction et des objectifs précis de la rationalisation, j'ai souligné que le respect de la primauté du droit doit être la tâche principale des efforts internationaux d'établissement de la paix, sans quoi les trois autres objectifs principaux – retour des réfugiés, renforcement des institutions et développement économique – ne pourront être réalisés.

Les membres du Conseil demanderont peut-être quelle est la meilleure façon de mener ces tâches à bien. Sur la base de la vaste expérience de l'ONU et de la mienne propre dans la région, je pense que la rationalisation devrait être fondée sur les éléments suivants.

Un des éléments est un Plan global de mise en œuvre des Accords de Dayton pour la période 2002-2005, avec des étapes et des échéances agréées par les principaux organes internationaux – l'ONU, le Conseil de mise en œuvre de la paix, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord – ainsi qu'un financement pluriannuel garanti des programmes agréés.

La mise en œuvre du plan agréé devrait préparer le pays au commencement de l'intégration européenne qui, en fin de compte, est la seule possibilité à long terme de stabilité pour la Bosnie-Herzégovine et pour l'ensemble de la région.

À moyen terme, les activités relatives à ces tâches principales – primauté du droit, retour des réfugiés, renforcement des institutions et développement économique – devront être consolidées fonctionnellement afin qu'une seule organisation soit la principale responsable de chaque programme de base et soit tenue de réaliser sa part du Plan global de mise en œuvre des Accords de Dayton selon des échéances réalistes mais strictes.

La SFOR devrait être associée à ce processus. Sans la réalisation de certaines tâches clés dans le secteur militaire, la réalisation au plan civil sera incomplète. En outre, une présence continue et solide de la SFOR est un élément absolument essentiel de la mise en œuvre de la paix civile.

J'en reviens à la mise en œuvre du programme sur la primauté du droit après 2002, et je voudrais faire les observations suivantes.

Sous réserve de l'appui politique et financier nécessaire, la MINUBH devrait achever son mandat technique de réforme et de restructuration de la police d'ici décembre 2002. À ce moment-là, il y aura environ 20 000 policiers locaux confirmés en plus du Service frontalier d'État, formés selon des normes européennes, organisés dans des structures de police civile responsables et transparentes et équipés d'un matériel de base. Des unités de contrôle anti-émeutes seront mises en place. Les institutions et les mécanismes pour la coopération interne et régionale de la police et les mécanismes visant à accroître progressivement la composition multiethnique de la police seront en place.

En somme, les forces de police de Bosnie-Herzégovine sauront faire leur travail professionnellement, mais leur volonté et leur capacité de le faire continueront d'être gravement entravées par les ingérences politiques dans les activités de la police, par l'insuffisance et l'irrégularité des salaires et par le manque d'institutions judiciaires efficaces et impartiales.

Dans ces conditions, une mission de suivi de contrôle de la police après 2002 sera essentielle pour assurer que les acquis de la MINUBH ne soient pas perdus et que le travail en cours de la communauté internationale ne soit pas compromis.

Quelle que soit l'organisation qui s'attellera à cette tâche, deux options méritent d'être examinées : une mission de suivi de la police, indépendante, ou une mission d'ensemble sur la primauté du droit, comme envisagé à l'origine dans l'annexe 11 des Accords de Dayton. Avec l'engagement et les directives du Conseil, la rationalisation offre une occasion unique et opportune de prendre la meilleure décision possible.

La première option serait donc une mission de suivi de la police, indépendante. Le rôle de la mission serait d'assurer que la planification des activités locales de police et la performance des policiers locaux

dans les domaines clefs de la sécurité des réfugiés, de l'ordre public et des droits de l'homme soit surveillée de manière intensive; la coordination et la coopération internes et régionales seraient maintenues; le recrutement des minorités se poursuivrait; et les structures de police ne seraient pas politiquement compromises. Cela suggère une mission de 450 à 500 policiers internationaux, plus les interprètes et le personnel d'appui administratif.

La deuxième option serait une mission d'ensemble sur la primauté du droit, qui réunirait sous un même toit la police, l'appareil judiciaire et le système pénal. Cela permettrait de mettre en oeuvre les leçons tirées de l'expérience de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo et au Timor oriental, qui a montré qu'il existe une sorte de trinité dans laquelle la police, l'appareil judiciaire et le système pénal sont indissociables. Cela serait conforme au principe « une organisation-une responsabilité », qui est le résultat souhaitable du processus de rationalisation. Cela faciliterait l'introduction d'une structure en « piliers » plus efficace pour l'organisation de l'effort international en Bosnie-Herzégovine.

Si l'on préfère l'option deux, l'Organisation des Nations Unies dispose d'une expertise et d'une capacité substantielles lui permettant d'accepter une telle mission. De cette façon, la mise en oeuvre de la paix continuerait d'être un effort collectif avec la participation de cinq organisations principales, mais disposant chacune de mandats et de responsabilités mieux définies. Par exemple, le Haut Représentant serait responsable du programme clef du développement des institutions, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) gèrerait le retour des réfugiés, l'OSCE s'occuperait de la démocratisation et des droits de l'homme, la SFOR serait responsable de la sécurité, et l'Organisation des Nations Unies gèrerait la primauté du droit.

Je sou mets ces possibilités à l'attention du Conseil et afin de recevoir ses directives. Même en tenant compte du fait que le mandat actuel de la MINUBH dure jusqu'en juin 2002, et dans l'éventualité où la MINUBH prendrait fin en décembre 2002, des décisions urgentes doivent être prises pour planifier la réduction des effectifs et la liquidation de la mission et pour permettre à l'organisation suivante de mettre au point sa mission future.

*(l'orateur poursuit en français)*

Les attaques terroristes perpétrées à New York et à Washington la semaine passée étaient des attaques envers tous. Ceux qui rejettent le règlement pacifique des conflits en usant de la terreur pour s'attaquer de façon aveugle à des innocents, rejettent les bases mêmes de la civilisation. Le rôle des Nations Unies en vue de libérer le monde du fléau de la guerre est plus important que jamais. Seules les structures du consensus au niveau international permettront de faire face à ce défi d'envergure mondiale. Nous le disons si souvent que nous sommes quelquefois tentés d'oublier que l'Organisation des Nations Unies a été formée parce que précisément les nations étaient unies dans leur engagement à résoudre les différends par les moyens pacifiques et gouverner par la primauté du droit. Cet engagement doit être renforcé maintenant.

La Bosnie-Herzégovine ne peut être conçue comme fonctionnant à distance, isolée des événements mondiaux. Les intérêts de la communauté internationale sont réels et constants. La Bosnie-Herzégovine met à l'épreuve la capacité des trois groupes ethniques et religieux – les Bosniaques, les Serbes et les Croates – à vivre ensemble dans un même État, dans le respect de la tolérance et dans la primauté du droit.

Si la société multiethnique de Bosnie-Herzégovine échoue dans cette épreuve, après six ans d'efforts, un investissement international de 6 milliards de dollars, je crains qu'il ne reste que peu d'espoir pour les états multiethniques ailleurs dans les Balkans ou dans toute autre région du monde qui connaissent des dissensions historiques, religieuses et culturelles. Dans de telles circonstances, une nouvelle fragmentation d'états et une violence accrue seraient fort probables, et la communauté internationale se verrait à nouveau contrainte de déployer une présence militaire massive à long terme afin d'empêcher des mini-états, monoethniques et non viables d'entrer en guerre avec eux-mêmes, leurs propres minorités et avec l'ordre international dans son entier.

Je vous demande donc de rester engagés et de ne céder à quelque type de lassitude que ce soit, quel que soit le domaine considéré, que ce soit celui de la politique, des contributions ou de la compassion. Donnez au monde la direction et la vision dont il a besoin pour traduire dans la réalité et à l'échelle mondiale les idéaux de cette grande institution.

**M. Kuchinsky** (Ukraine) *(parle en anglais)* : Je voudrais commencer par remercier le Haut Représen-

tant M. Petritsch et le Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein pour leurs exposés très concis et clairs, ainsi que pour leur rapport global qui nous a fourni une vision claire de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Ma délégation a été encouragée par les tendances positives qui se sont dégagées et qui attestent que la situation générale dans ce pays est devenue plus stable. L'Ukraine se réjouit des efforts qui ont été déployés par le Haut Représentant, visant à consolider, entre autres, les institutions étatiques de Bosnie-Herzégovine et à renforcer les compétences de ces mêmes institutions. Nous apprécions également tout particulièrement les activités déployées par le Haut Représentant, axées sur les réformes économiques et le retour des réfugiés.

C'est avec plaisir que nous avons noté que de nouveaux progrès avaient été faits afin de créer un état fédéré multiethnique et multiculturel en Bosnie-Herzégovine, basé sur les idéaux démocratiques et humanitaires de l'Europe moderne.

L'Ukraine se réjouit tout particulièrement de la décision récente qui a été prise par le Parlement de Bosnie-Herzégovine visant à adopter une loi électorale, qui représente en fait une avancée majeure sur la voie menant à l'intégration avec l'Europe. Il s'agit également d'une condition sine qua non pour que la Bosnie-Herzégovine puisse adhérer au Conseil de l'Europe.

Dans ce contexte, je voudrais féliciter le Haut Représentant et les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui ont contribué de façon remarquable à atteindre ce compromis politique. Nous souscrivons aux mesures qui ont été prises par le Haut Représentant visant à stabiliser la vie politique en Bosnie-Herzégovine. Ma délégation appuie pleinement les mesures qui ont été prises, visant à préserver l'unité du pays et à créer les conditions nécessaires pour que les institutions étatiques, basées sur des principes non-nationalistes, deviennent productives.

L'Ukraine se réjouit également de l'adoption par le Conseil des ministres d'un Pacte de stabilité pour la liberté des médias. Nous pensons que cette mesure importante fournira un nouvel élan qui permettra de développer des médias libres et pluralistes dans le pays. Je voudrais également mentionner l'adoption d'une politique de défense en Bosnie-Herzégovine, qui a permis de renforcer l'autorité du Président en matière de défense et de sécurité. Nous pensons qu'une telle décision aidera à préciser plus vite la nature de la poli-

tique de sécurité et de défense de la Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, ma délégation appuie l'intention de la Bosnie-Herzégovine de se joindre au programme Partenariat de paix. Nous espérons qu'une réponse positive à cette initiative stimulera la Bosnie-Herzégovine et lui permettra de mener à bien ses réformes politiques et militaires.

Pour ce qui est du volet économique, nous sommes convaincus que faire progresser les réformes économiques du pays continuera d'être un élément clef de la stratégie de la communauté internationale.

Mais nous devons être réalistes. La Bosnie-Herzégovine continuera à se heurter à de graves difficultés économiques tant que les réformes structurelles ne seront pas complètement mises en oeuvre. Ma délégation se réjouit de la décision du Haut Représentant visant à poursuivre les réformes économiques dans les secteurs des finances, de l'emploi et des retraites. Cela permettra en effet de créer un environnement propice qui permettra de bien faire fonctionner l'industrie et le commerce et de promouvoir le processus de privatisation.

Nous avons également noté la préoccupation que le Haut Représentant a exprimée devant l'état des finances publiques dans le pays, reflété par les résultats de la vérification des budgets des entités pour l'an 2000. À cet égard, je souhaiterais souligner une fois de plus que des réformes économiques efficaces dans un pays, quel qu'il soit, ne sont possibles qu'en la présence d'une administration financière saine et transparente.

Tout en notant les progrès qui ont été réalisés pour ce qui est du retour des minorités, nous pensons qu'il faudrait déployer davantage d'efforts afin de mettre en place les conditions nécessaires à la sécurité et à l'égalité des droits de ces minorités au moment de leur retour. À cet égard, il est particulièrement important de veiller à ce que les régimes des biens soient en vigueur, de promouvoir de nouvelles réformes judiciaires approfondies et de renforcer les institutions chargées des droits de l'homme. Ma délégation applaudit aux mesures qui ont été prises par le Haut Représentant à cet égard.

Pour finir, je voudrais saisir cette occasion pour souligner l'importance que nous accordons au respect des droits fondamentaux, non simplement des trois

principaux peuples constituant la Bosnie-Herzégovine, mais également de ceux des minorités ethniques. Vous n'êtes pas sans savoir que la communauté ethnique ukrainienne constitue le quatrième groupe ethnique dans le pays. Ma délégation se félicite des efforts déployés par le Haut Représentant en vue d'améliorer les conditions de vie pour le renouveau national, politique et culturel de ces minorités. Nous souhaiterions en outre exprimer notre empressement à nous rendre utiles au Bureau du Haut Représentant dans ce domaine important. Nous apprécierions également d'entendre les commentaires du Haut Représentant sur la situation actuelle dans le domaine de la protection des droits des minorités nationales. Ma délégation souhaiterait également entendre ses commentaires sur les mesures ultérieures à prendre dans ce domaine.

**Le Président** : Compte tenu du retard que nous avons pris dans notre débat et après consultation, on va faire passer deux orateurs encore avant de suspendre la séance.

**M. Hume** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'heure tardive, je serai bref.

Je voudrais remercier nos deux visiteurs aujourd'hui pour ce qu'ils nous ont dit. Je crois qu'ils nous ont donné matière à réflexion, alors que nous examinons de quelle manière la communauté internationale pourra continuer de s'acquitter de ses responsabilités qui consistent à appuyer la mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton.

Le processus de rationalisation dont nous avons entendu parler correspond à l'évolution du rôle de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine et indique clairement à ses dirigeants la nécessité de travailler encore plus assidûment afin de réaliser des progrès sur le plan du retour des réfugiés, des institutions communautaires de l'État et de la réforme économique.

En entendant le rapport du Haut Représentant au sujet de la lenteur des progrès réalisés dans la mise en place d'institutions de l'État en Bosnie, je suis frappé par le fait que c'est un problème non seulement parce que les citoyens sont privés des services nécessaires, mais également parce que cela décourage les investissements indispensables à la croissance économique et à la sécurité. Je pense qu'il faut trouver un moyen d'institutionnaliser le sentiment d'urgence plutôt que d'accepter les pratiques de procrastination. Si nous sommes en mesure de le faire, je pense que nous avons plus de chances de parvenir au succès global.

Nous pensons qu'il faut que le Bureau du Haut Représentant et les dirigeants de Bosnie, reconnaissant les progrès qui ont déjà été réalisés dans certains de ces secteurs, déploient des efforts concertés pour renforcer le contrôle des frontières, la délivrance de passeports et la lutte contre la traite organisée des femmes et autres crimes transnationaux qui sont souvent liés à des activités terroristes.

Nous avons apprécié ce qui nous a été rapporté à cet égard, mais manifestement il faut poursuivre ces efforts. Nous sommes encouragés par le fait que le retour des réfugiés continue d'enregistrer des progrès qui sont, en fait, remarquables. Mais cela ne sera pas viable sans l'obtention de progrès dans la consolidation et dans le renforcement des institutions publiques en Bosnie. L'une des questions clefs en matière de rationalisation, c'est la mission de police qui restera après le départ de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), l'année prochaine. Cette tâche fondamentale est une des considérations prioritaires qui guide notre pensée à propos de l'avenir.

**M. Eldon** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vais moi aussi m'efforcer d'être concis et je peux me le permettre car le Représentant de l'Union européenne prendra la parole un peu plus tard.

Je voudrais juste concentrer mon intervention sur trois points clefs : premièrement, le processus de rationalisation. Je ne pense pas qu'il soit approprié que j'entre dans le détail des avantages et des inconvénients de cette question, d'une façon ou d'une autre. Comme l'Ambassadeur Hume l'a déclaré, la future présence de la police sera un élément fondamental de la force qui sera constituée. Mais je pense que le Conseil directeur et la communauté internationale en général souhaiteraient, au cours de l'année, être saisis d'une solution qui satisfasse tous les organes constitutifs et les organisations, qui évite les doubles emplois et qui corresponde à la vision à long terme, pour ainsi dire, qui a été évoquée par MM. Petritsch et Klein.

Je voudrais également saisir cette occasion pour dire au Bureau du Haut Représentant au Haut Représentant lui-même que nous espérons que des mesures seront prises sans tarder en tenant compte des antécédents et dans le cadre des paramètres que je viens d'énoncer.

Deuxièmement, pour ce qui est du Service frontalier de l'État, M. Klein a parlé d'un Mémoire d'accord récent qui a été signé entre le Royaume-Uni et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Nous continuons de considérer cette question du Service frontalier de l'État comme prioritaire, et c'est avec plaisir que j'ai entendu que 75 % de la frontière est maintenant contrôlée. Nous souhaiterions que M. Klein nous fasse part de son évaluation un peu plus tard pour savoir le temps qu'il faudra pour que 100 % de la frontière soit contrôlée.

Pour terminer, je voudrais souscrire à ce qui a été dit par l'Ambassadeur Hume au sujet du retour des

réfugiés et m'enquérir des progrès qui ont été réalisés sur le plan de la mise en oeuvre des décisions de la Cour constitutionnelle relatives aux peuples constitutifs. Nous souhaiterions que M. Petritsch nous dise si les commissions constitutionnelles des entités vont bientôt parvenir à un accord à ce sujet.

**Le Président :** Nous avons atteint l'heure où nous devons ajourner notre débat. Je vous propose de le reprendre à 15 heures précises et je demande à chacun d'être là à 15 heures précises.

*La séance est suspendue à 13 h 20.*